

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 066-216602128-20250203-024_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Trois Février à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 28 janvier 2025

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Geoffrey TORRALBA donne pouvoir à Marc MEDINA, Héloïse MONREAL donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Gérard CEBELLAN.

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.024/2025

Modification du tableau des effectifs

Madame Agnès BLED, adjointe au maire, indique à l'assemblée que le chef d'équipe du service «Bâtiment» a réussi le concours de technicien et qu'il serait donc opportun d'ouvrir un poste afin de pouvoir le promouvoir.

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26/01/84 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

VU l'arrêté en date du 3 mai 2021 approuvant les Lignes Directrices de Gestion ;

VU la délibération 112/2024 modifiant le tableau des effectifs de la Commune

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

➤ DECIDE de créer un poste de technicien à 35/35^{ème} ;

➤ FIXE le nouveau tableau des effectifs tel qu'il suit :

Personnel Administratif		
Emploi fonctionnel-directeur général des services de communes de 2 000 à 10 000 habitants	35/35 ^{ème}	1
Ingénieur principal	35/35 ^{ème}	1
Attaché principal	35/35 ^{ème}	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	5
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	2
Adjoint administratif territorial	35/35 ^{ème}	2

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 066-216602128-20250203-024_2025-DE

Personnel O.M.A.C.		
Technicien principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint territorial du patrimoine	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	2
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	1
Personnel Animation		
Animateur territorial principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	3
Adjoint d'animation territorial	35/35 ^{ème}	2
A temps non Complet		
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	22/35 ^{ème}	2
Adjoint d'animation territorial	28/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation territorial	22/35 ^{ème}	1
Personnel Technique		
Ingénieur	35/35 ^{ème}	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Technicien	35/35 ^{ème}	1
Adjoint administratif territorial	35/35 ^{ème}	1
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	2
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	2
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	9
Adjoint technique territorial	30/35 ^{ème}	1
Personnel de Police et sécurité		
Brigadier chef principal	35/35 ^{ème}	3
Brigadier / gardien brigadier	35/35 ^{ème}	1
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	1
Personnel de Service		
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	35/35 ^{ème}	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2
A temps non Complet		
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	32/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	34/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	31/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	29/35 ^{ème}	2
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	32/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	22/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	32/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	28/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	22/35 ^{ème}	2
TOTAL	75 + 1 = 76	

Ainsi fait et délibéré à Torréilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : **10 FEV. 2025**
Et publication du : **10 FEV. 2025**

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Virginie PORTEILS